



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL **du 11 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni extraordinairement dans la Salle Cardon afin de pouvoir garantir les distances de sécurité de chacun sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice sauf :

- Mme HEBERT Gwenaëlle absente excusée, donne pouvoir à M. DURAND Stéphane,
- Mme ARNOULT-FRANKE Béatrice absente excusée, donne pouvoir à Mme BOITON Jocelyne
- Mme SGARIO Laura absente excusée.

Monsieur DURAND Stéphane est désigné secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Approbation de la convention entre le SIARCE et la commune pour le reversement de la part des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms dans le cadre des travaux pour la sécurisation de l'eau potable des communes du Sud-Est de l'Essonne.

Madame le Maire rappelle que la commune a profité des travaux de sécurisation de l'eau potable pour procéder à l'enfouissement des réseaux de la Route Nationale (du n°1 au 29). Nous devons à présent reverser au SIARCE la part dû au titre de ces travaux.

Le montant de ces travaux s'élève à 65 333.10€ HT soit 78 399.72€TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** les termes de la convention de reversement de la part des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms dans le cadre des travaux de sécurisation de l'eau potable entre le SIARCE et la Commune.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

IX) Questions diverses

- **Plantation d'arbres à l'aire de jeux :**

Pour information la société Brunet de Maisse va planter, prochainement, 4 arbres (3 tilleuls et 1 érable) au niveau de l'aire de jeux afin d'avoir un peu d'ombre en été pour les enfants.

Le montant de cette opération s'élève à 3 527 €TTC.

- **Calendrier des pompiers :**

M. TERDIEU propose au Conseil Municipal de faire du porte à porte sur la commune pour la vente des calendriers des pompiers.

Le décret du 29 octobre 2020 et un arrêté préfectoral interdisant le porte à porte, Madame le Maire explique que nous avons demandé aux pompiers de nous déposer des calendriers afin de les proposer aux personnes qui viennent en Mairie.

- **Déjections canines :**

M. MAILLARD explique que depuis un moment les trottoirs de la Route de Boutigny sont jonchés de déjections canines. Pour rappel l'article 4 de l'arrêté 34-2018 dit :

« Article 4 : Interdiction de laisser déposer des déjections d'animaux sur la voie publique

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les espaces verts publics, afin d'y préserver la propreté et la salubrité.

Le non-ramassage des déjections de son animal est passible d'une contravention de 2^e classe selon l'article R632-1 du Code Pénal »

Par ailleurs des poubelles ont été installées au niveau des arrêts de bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures cinquante-huit minutes.

Pour le Maire absent et par délégation

Le Maire Adjoint
Dominique TEYSSEYRE

